



Abandon de poste suivi de licenciement

Par **BATACLAN**, le **16/04/2014** à **13:12**

Bonjour,

Suite à un abandon de poste en date du 31 janvier 2014, j'ai reçu un courrier de mon employeur avec une erreur sur la date de l'abandon qui l'a notifié en date du 28 janvier.

Je n'ai à cette date toujours pas perçu mon salaire de janvier.

Combien de temps dois-je attendre avant d'être licencié.

Je lui ai fait parvenir des recommandés ainsi que des mails.

J'ai réitéré ma demande en lui demandant de me faire parvenir mon salaire par voie postale.

Quelle solution ai-je?

Cordialement.

Bataclan.

Par **Lag0**, le **16/04/2014** à **13:15**

[citation]Combien de temps dois-je attendre avant d'être licencié. [/citation]

Bonjour,

Vous pouvez attendre un certain temps...[smile3]

En effet, l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier, il peut vous garder dans ses effectifs autant de temps qu'il le souhaite. Et comme pendant ce temps là il n'a pas à vous payer, cela peut durer longtemps. De votre côté, tant que vous êtes sous contrat, vous ne pouvez ni vous inscrire au chômage ni reprendre un autre emploi...

Par **BATACLAN**, le **16/04/2014** à **13:34**

Puis-je démissionner sans préavis?

Par **Lag0**, le **16/04/2014** à **13:35**

Vous pouvez, bien entendu, démissionner. Mais vous êtes tenu, théoriquement, au préavis d'usage. Sauf, bien entendu, si l'employeur vous en dispense.

Par **BATACLAN**, le **16/04/2014** à **13:54**

Je vous remercie pour toutes ses précisions.

Que puis-je faire pour récupérer mon salaire de janvier alors que je ne suis plus dans la région de mon employeur.

Cordialement.